

L'Orateur, l'honorable Roland Michener, dit:

Qu'il plaise à Votre Majesté,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le Pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Majesté en tout temps convenable, et demandent que Votre Majesté veuille bien inter-préter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Sa Majesté la Reine de vous déclarer que Sa Majesté a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Elle lui accorde, et, en toute occasion, saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Sa Majesté, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

DISCOURS DU TRÔNE

Il plaît alors à *Sa Majesté la Reine* d'ouvrir la première session de la vingt-troisième législature par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est à titre de reine, votre reine, que je vous salue. Ensemble nous constituons le Parlement du Canada. C'est la première fois que les représentants du peuple du Canada et leur souveraine se trouvent réunis à l'occasion de l'ouverture du Parlement. C'est pour nous tous un moment mémorable.

Le gouvernement parlementaire est le fruit de la sagesse de bien des siècles. Sa justice, son autorité et sa dignité sont chères aux hommes de bonne volonté. Mes Ministres s'appliqueront non seulement à préserver ces qualités, mais aussi à faire en sorte que les deux Chambres de ce Parlement s'acquittent plus efficacement de leurs fonctions au service du peuple du Canada.

Pour constituer ce nouveau Parlement, vous êtes venus de toutes les parties d'un pays immense, d'un pays beaucoup plus vaste que chacun des pays aînés dont il est issu. C'est avec fierté que je considère le grand patrimoine de cette nation: ses minéraux, ses forêts, ses terres, ses eaux, ses sources de puissance et d'énergie motrice qui alimentent

vos industries toujours grandissantes. Mais je suis plus fière encore de considérer l'esprit et les idées qui ont élevé ce pays au rang de nation et qui maintenant, fortifiés et enrichis des apports des nombreux autres pays, donnent au Canada un caractère national qui lui est propre.

Pourtant, à notre époque, aucune nation ne peut vivre dans l'isolement. A travers le brouillard des affaires internationales, le Commonwealth, cette brillante constellation, illumine notre temps. L'admission continue de nations nouvellement orientées vers la capacité à s'administrer elles-mêmes élargit et affermit à la fois notre Commonwealth déjà divers, à mesure qu'un plus grand nombre d'entre nous venons à participer au riche patrimoine des institutions et idéals qui font de notre association une force bienfaisante, discrète mais de vaste portée dans un monde inquiet. Cela a été manifeste lorsque les Premiers Ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres, en juin dernier, pour s'entretenir de grands problèmes et de nouveau, il y a quelques jours à peine, lorsque les ministres des Finances, sur l'invitation du Canada, se sont réunis à Mont-Tremblant et, dans un esprit de camaraderie, ont dressé les plans d'une Conférence commerciale et économique du Commonwealth pour l'an prochain.

Le même état d'esprit s'est manifesté dans le Plan de Colombo, qui fait partie de la grande entreprise d'expansion nationale des populations du Sud et du Sud-Est asiatiques, et que mon gouvernement continuera d'appuyer.

Mes Ministres estiment que la participation active du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est essentielle à la sauvegarde de la paix. Il vous sera donc demandé de maintenir en puissance des forces de défense modernes qui, de concert avec celles de nos alliés, continueront à décourager toute agression contre quelque membre de cette alliance.

Mes Ministres sont convaincus qu'en plus de participer pleinement à l'œuvre de ces diverses associations, le Canada doit continuer, dans le cadre plus large de l'Organisation des Nations Unies, à rechercher des accords propres à préserver la sécurité et à assurer le désarmement dans une grande mesure. En effet, nous devons continuer d'espérer que, grâce aux Nations Unies, l'aspiration des hommes et des femmes à la paix et à la sécurité sera comblée.

En ce qui concerne les affaires intérieures, mes Ministres se préparent à prendre contact, le mois prochain, avec les chefs des gouvernements provinciaux pour discuter de relations d'ordre fiscal et chercher à obtenir